

## FICHE DESCRIPTIVE DE POSTE

REF. EMPLOI : 003-2012/DG

<b>Poste</b>	Catégorie A	
<b>Création de poste</b>		<b>X</b>
Modification de poste		
<b>Priorité</b>	Haute	<b>X</b>
	Normale	
<b>Fonction</b>	<b>Chargé de mission RESEAUX INDEPENDANTS</b>	

Nous recherchons pour

l'AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES  
DIRECTION GENERALE  
78 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE  
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX

METRO : MAISONS ALFORT STADE ou ECOLE VETERINAIRE  
RER D : Station MAISONS-ALFORT/ALFORTVILLE

Un **CHARGE DE MISSION « RESEAUX INDEPENDANTS » (H/F)**

### CONTENU DE L'EMPLOI

Créée par la loi de réglementation des télécommunications (n° 96-659 du 26/07/96), l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) est un établissement public administratif comprenant cinq directions dont la Direction des Conventions avec les affectataires (DCA). Par son intermédiaire, à la demande des administrations et autorités affectataires et dans le cadre de conventions conclues avec elles, l'Agence assure tout ou partie de la gestion de leurs plans de fréquences et de leurs assignations, instruit les demandes d'autorisation, et délivre les documents administratifs correspondants.

Les réseaux indépendants (RI) sont des systèmes de communication hertziennes détenus par des entreprises ou des collectivités locales. Les autorisations d'utilisation de fréquences (AUF) associées sont délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). Néanmoins, la réception des demandes, la recherche d'assignations de fréquences sont assurés par convention par l'ANFR, la facturation des titulaires d'autorisations relevant quant à elle directement du Directeur général de l'Agence en tant qu'ordonnateur. Ces opérations doivent s'effectuer dans le respect du cadre juridique international et national en vigueur.

L'effectif dédié à ces activités est actuellement composé d'une vingtaine d'agents répartis en trois départements qui gèrent 26 000 réseaux indépendants régis par les articles L32-4° et L33-2 du Code des postes et Communications Electroniques. C'est dans ce cadre que sont traitées toutes demandes concernant l'utilisation temporaire ou durable des fréquences, les coordinations nécessaires avec les autres affectataires ou administrations étrangères et la transmission des projets d'AUF pour validation par l'ARCEP. L'ANFR adresse les AUF à leur titulaire. Elle procède aux travaux de réaménagement du spectre selon les accords concernant les RI enregistrés dans le Tableau national de répartition des bandes de fréquences. Elle consigne dans le système d'information de l'Agence les données utiles relatives aux RI. L'Agence fournit des informations statistiques découlant de ces activités. Elle traite enfin les réclamations et enclenche le cas échéant les contrôles de l'utilisation des fréquences.

La Direction générale de l'ANFR souhaite réétudier l'organisation de cette activité, dans le but de la rendre plus efficiente, de tirer parti de synergies avec d'autres processus de l'Agence (Commission d'Assignment des fréquences, Commission des Sites et Servitudes) et d'améliorer les conditions de travail des agents qui s'y consacrent. Le titulaire du poste doit réaliser un audit de la situation actuelle (fréquents déplacements à prévoir sur le site de l'Agence situé à Noiseau) et proposer des orientations adaptées concernant l'organisation du travail, le système d'information sous-jacent et les indicateurs de suivi de l'activité. En outre, il devra examiner les modifications nécessaires pour adapter les règles de gestion aux nouveaux usages des fréquences ou aux nouvelles technologies de communication. Il pourra également émettre des préconisations relatives aux textes régissant les redevances.

## PROFIL DU CANDIDAT :

- Agent fonctionnaire de catégorie A ou agent contractuel de niveau équivalent, diplômé d'une école d'ingénieurs avec de solides connaissances en radio-fréquences ;
- Expérience souhaitée d'un processus de production d'une volumétrie comparable ;
- Capacités d'analyse, expérience d'une démarche d'audit ;
- Excellentes qualités rédactionnelles ;
- Bonne maîtrise des outils bureautiques ;
- Anglais courant.

Si vous êtes intéressé(e), merci de faire parvenir votre CV et votre lettre de motivation à : [rh@anfr.fr](mailto:rh@anfr.fr)

## Contacts :

- |                       |   |                   |
|-----------------------|---|-------------------|
| - M. Gilles BREGANT   | Directeur général                       | ☎: 01 45 18 72 01 |
| - M. Jean-Marc SALMON | Directeur général adjoint               | ☎: 01 45 18 72 01 |
| - M. Gérard JOUËT     | Directeur de la DCA                     | ☎: 01 45 18 72 30 |
| - M. Marcel DUMUR     | Chef du Service des Ressources Humaines | ☎: 01 45 18 72 89 |

---

Date de disponibilité du poste : **immédiat**

Date de diffusion de l'emploi : **17 janvier 2012**

Date limite de réception des candidatures : **24 février 2012**